

Règlements du Club concernant les inscriptions annuelles

I- Les invitations à la carte "pleins-privilèges" se font dans l'ordre suivant : les actionnaires ; puis, par ordre d'ancienneté, les membres "pleins-privilèges" inscrits au cours de l'année précédente, les proches parents d'actionnaires et de membres en procédant par alternance entre ces deux groupes, à raison d'une (1) inscription à la fois dans chaque groupe ; enfin, les personnes inscrites au rôle d'inscription en suivant l'ordre chronologique.

II- Les invitations à la "carte-semaine" se font dans l'ordre suivant : les actionnaires ; puis, par ordre d'ancienneté, les membres en règle inscrits l'année précédente, les personnes inscrites au rôle d'inscription en suivant l'ordre chronologique ; enfin et jusqu'à un maximum de 75, les enfants des actionnaires et des membres en procédant par alternance entre ces deux groupes, à raison d'une (1) inscription à la fois dans chaque groupe.

III- Les invitations à la "fin de journée" se font dans l'ordre suivant : les actionnaires ; puis, par ordre d'ancienneté, les membres en règle inscrits l'année précédente, les personnes inscrites au rôle d'inscription en suivant l'ordre chronologique.

IV- Les invitations au "droit de jeu limité" se font dans l'ordre suivant : les étudiants ou juniors détenteurs d'une action, les étudiants ou juniors de la MRC de Lotbinière et de la Municipalité de St-Etienne-de-Lauzon, les juniors ou étudiants parents de membres et, s'il y a disponibilité, les juniors ou étudiants de toute autre région.

--- Puisque la liste d'attente est conçue pour l'obtention d'une carte "pleins-privilèges", en signant ce formulaire, vous demeurez sur la liste aussi longtemps que le Club ne vous a pas offert cette option. Donc, contrairement à la carte "pleins-privilèges", le fait de refuser l'offre au statut de "membre semaine" n'a pas pour conséquence de rayer votre nom de la liste d'attente.

--- De même, le fait d'accepter la "carte-semaine" pour une saison donnée ne vous assure pas (automatiquement) l'obtention de la carte "pleins-privilèges" au renouvellement de l'année suivante.

--- Pour les inscriptions annuelles, notez que les disponibilités ne sont connues qu'à la mi-février de chaque année et le Club contactera les personnes éligibles à cette date ou avant. S'il y a lieu, assurez-vous de nous avoir fait connaître vos changements d'adresse et de numéros de téléphone.

Catégorie de membres et droits s'y rattachant

I- Carte «pleins privilèges» : Jouer en tout temps tant sur semaine que sur fin de semaine ; participer aux tournois du Club ; avoir accès aux clubs affiliés et profiter des prix "Club Pro" à la boutique.

II- Carte semaine : Jouer en tout temps du lundi au jeudi, et, à compter de quinze (15) heures, les samedi, dimanche et jours fériés ; participer aux tournois du Club sur fin de semaine ; avoir accès aux clubs affiliés et profiter des prix "Club Pro" à la boutique et du même délai de réservation que les membres "pleins privilèges".

III- Carte fin de journée : Jouer à compter de seize (16) heures du lundi au dimanche ; participer aux tournois du Club sur fin de semaine ; avoir accès aux clubs affiliés et profiter des prix "Club Pro" à la boutique et du même délai de réservation que les membres "pleins privilèges".

IV- Droit de jeu limité : Jouer au golf en tout temps du lundi au jeudi sauf les jours fériés ; avoir accès aux clubs affiliés ; participer aux tournois du Club sur fin de semaine et profiter des prix "Club Pro" à la boutique et du même délai de réservation que les membres «pleins privilèges».